

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE**

**UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION**

**NIF : 408002002100046**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE**

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82, du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Unité Nationale d'instruction et d'Intervention de la Protection Civile Dar El-Beida – Alger informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par la consultation N°07/2023/UNII, relative à la fourniture d'un lot de batteries, que l'attribution provisoirement est comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Soumissionnaire</b>	<b>NIF</b>	<b>Montant DA/TTC (offre moins distante)</b>
Fourniture d'un lot de batteries	<b>SAL LADIES CAR SERVICE - ALGER</b>	<b>001816104554926</b>	<b>2 037 280,00</b>

Tout soumissionnaire désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières est tenu de se rapprocher des services de l'UNII de Dar El Beida bureau chargé de l'intendance au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire de marché sur le site internet de l'unité : [www.unii-dz.org](http://www.unii-dz.org).

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution provisoire, et ce, auprès de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de l'UNII de Dar El Beida.

**Le Commandant d'Unité**